

1
(N° 86.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1837.

Amendement de M. ROGIER au projet de loi relatif aux sucres.

En cas de non adoption de l'amendement de M. Liedts, j'ai l'honneur de proposer à la Chambre l'amendement suivant à celui de M. Pirson :

A partir du 1^{er} avril 1838, le droit d'accise sur le sucre sera supprimé et remplacé par un droit d'entrée de 4 francs les 100 kilog. de sucre brut.

Ca. ROGIER.